

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 22/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

16^{ème} QUESTION

Evaluation du programme LEADER 2014-2020 en partenariat avec le PETR du Pays du Sundgau – Attribution d'une subvention (DELIBERATION n°2022-185)

Depuis 2007, Saint-Louis Agglomération travaille conjointement avec le PETR du Pays du Sundgau à la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire du GAL Sundgau-3F. L'un des fondamentaux de ce programme est la réalisation d'une évaluation en fin de période de programmation.

Afin de mener cette évaluation quantitative et qualitative du programme 2014-2020, permettant d'alimenter la candidature au futur programme 2023-2027, déposée le 12 octobre 2022 dans les délais impartis, le bureau d'études Ceresco est missionné de manière à appuyer le GAL. L'objectif de cette évaluation est de déterminer les impacts du programme sur les territoires, ainsi que la conformité des résultats enregistrés par rapport aux objectifs préalablement fixés. Ces éléments permettent ainsi de déterminer la valeur ajoutée du programme LEADER, de qualifier la perception du programme sur les territoires et de mettre en évidence les pistes d'amélioration et les préconisations pour la future programmation 2023-2027.

Conformément à la convention financière pour la mise en œuvre du programme LEADER du GAL Sundgau-3F et son avenant n°1 signée par le PETR du Pays du Sundgau et Saint-Louis Agglomération le 15 septembre 2016, les « 2 Pays se partagent à parts égales les dépenses liées à des actions intéressant le territoire du GAL [...] qui feront l'objet d'un accord spécifique ».

Ainsi, le plan de financement de l'évaluation du programme 2014-2020 est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Montants TTC (€)	Financeurs	Montants (€)
Prestation pour la réalisation de l'évaluation LEADER par Ceresco	17 010 €	Fonds LEADER	13 010 €
		Saint-Louis Agglomération	2 000 €
		PETR du Pays du Sundgau	2 000 €
TOTAL	17 010 €	TOTAL	17 010 €

Les crédits budgétés relèvent de la fonction 8200-6574.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution d'une subvention au PETR du Pays du Sundgau de 2 000 € telle que sollicitée en vue du financement de l'évaluation du programme LEADER 2014-2020 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 22 novembre 2022

Le Président,
Jean-Marc DEICHTMANN

